



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Conformément aux articles 503 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, je soussigné, Francis Campeau, directeur général adjoint et trésorier de la Ville de Bois-des-Filion donne avis à tous les contribuables de la Ville de Bois-des-Filion que le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2024 a été déposé à mon bureau situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau à Bois des-Filion le 24 janvier 2024.

Avis est également donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces derniers seront payables en tout ou en parti selon ce qui est prévu au Règlement portant le numéro 1024 concernant l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2024 et droits sur les mutations immobilières.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de téléphoner au Centre culturel au 450 621-1460 poste 1201.

**Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 24 janvier 2024**

 Signature numérique de  
Francis Campeau  
Date : 2024.01.23  
10:18:12 -05'00'

**Francis Campeau**  
**Directeur général adjoint et trésorier**